

Adresse de la société populaire du Pont-de-Montvert, district de Florac, qui félicite la Convention et l'invite à ne pas quitter le gouvernail du vaisseau de l'État que quand elle l'aura conduit au port, lors de la séance du 19 germinal an II (8 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire du Pont-de-Montvert, district de Florac, qui félicite la Convention et l'invite à ne pas quitter le gouvernail du vaisseau de l'État que quand elle l'aura conduit au port, lors de la séance du 19 germinal an II (8 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 320;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29263_t1_0320_0000_3

Fichier pdf généré le 01/02/2023

ple les principes de la philosophie et de la raison. Nous aimons la République et nous serons plutôt ensevelis sous ses ruines que de laisser subsister le moindre vestige du royalisme ou de la féodalité. Nous offrons tout notre sang pour la patrie, qu'il coule jusqu'à sa dernière goutte. Oui, vive à jamais la République, une, indivisible et nous mourrons contents d'avoir pu contribuer à son bonheur. Vive la Montagne.»

F.M. ORRY père (*présid.*), MERLET (*secrét.*).

v

[*La Sté popul. de Foix, à la Conv.; 9 germ. II*]
(1).

« Citoyens représentans,

Un complot affreux a menacé la patrie. Des scélérats sous le masque du patriotisme avaient conjuré sa ruine. La liberté allait périr, ses défenseurs allaient être égorgés, mais votre surveillance active a découvert la trame de ce complot odieux; les coupables sont connus, la loi va prononcer sur leur sort et leur supplice en vengeant l'humanité outragée, va effrayer à jamais les complices de leur perfidie.

Cet horrible attentat a redoublé l'ardeur des patriotes et a ajouté à leur attachement pour la République. Nous qui nous faisons gloire d'en avoir constamment été les défenseurs, nous jurons de surveiller avec exactitude les lâches, les intrigans, les traîtres, les faux patriotes; nous montrerons toujours à nos ennemis le front inébranlable du courage et cette union intime qui seule le peut rendre utile et assurer le triomphe de la liberté, notre unique idole. Vive la République ! Vive la Montagne. »

CAVAIGNE (*présid.*), BRIBE (*secrét.*),
Chêne LACOMBE (*secrét.*).

w

[*La Sté popul. du Pont-de-Montvert, à la Conv.; 30 vent. II*] (2).

« Citoyens représentans,

Entourée de la confiance et de l'amour des français, Montagnards redoutables aux vils despotes, chéris des vrais Républicains, soyez fermes au milieu des orages, soyez inaccessibles à la crainte, malgré tous les revers momentanés que le sort injuste pourrait nous préparer. Point de paix surtout avec les tirans que quand nous la signerons sur les débris de leurs trônes. Voilà notre vœu et tant qu'il existera un vrai Français, ses derniers cris seront : Vive la République, la liberté ou la mort.

Nous vous félicitons de vos glorieux travaux et nous vous remercions. Le gouvernement révolutionnaire que vous venez d'établir achève le grand ouvrage qui vous a été confié et que vous avez si dignement commencé et ne quittez le gouvernail du vaisseau de l'Etat que quand vous l'aurez conduit au port.

(1) C 300, pl. 1056, p. 16; Bⁱⁿ, 21 germ. (suppl.).
(2) C 297, pl. 1024, p. 3; *Débats*, n° 571, p. 390; *Mon.*, XX, 182.

Le Montagnard Chateaufort-Randon, que vous envoyé parmi nous, s'est acquis un droit éternel à l'estime et à la reconnaissance du vrai sans-culotte. Les corps constitués sont épurés, les gens suspects sont reclus. Le fanatisme est abattu, les cloches et les clochers ont disparu, l'argenterie des églises a été envoyée à la monnaie. Les ministres de tout culte ont abdiqué leur fonction et renoncé à leur état; enfin, le département de la Lozère, jadis des derniers sur la ligne de la Révolution, est grâce aux travaux de ce digne représentant, à la hauteur des circonstances.

La Société toujours animée du bien public, vient d'envoyer à l'administration du district, tous les ornements, argenterie, cloches des églises et coupes du culte protestant, 60 couvertes, 120 paires de bas de laine, 40 chemises, 50 paires de souliers dont elle fait le don à la République.»

SERVIÈRE, BOISSIER et VIDAL.

x

[*La Sté popul. de Billom, à la Conv; 10 germ. II*] (1).

« Citoyens représentans du peuple,

Encore une fois vous venez de sauver la République. De nouvelles trames s'ourdissaient contre la liberté et l'égalité; votre surveillante activité les a déjouées et les conspirateurs vont subir la juste peine que méritent leurs forfaits; grâce vous en soient rendues, Citoyens représentans, par tous les bons Républicains; ceux de la Société populaire de Billom s'empressent de vous payer leur tribut de reconnaissance. Courage, Citoyens représentans, continuez à écraser nos ennemis et les vôtres, et pour cela restez fermes à votre poste, ne l'abandonnez que lorsqu'il ne restera plus de traîtres ni de conspirateurs, c'est un vœu que les Républicains de Billom se font un plaisir et un devoir de vous renouveler.

Mais, Citoyens représentans du peuple, ce n'était pas assez pour vous de travailler pour la prospérité de la République française, l'humanité tout entière fait l'objet de vos tendres sollicitudes, persuadés, d'une part, que le regret de la liberté ne peut être bien assuré qu'autant qu'il sera général et l'autre que le succès d'un établissement si glorieux dépend de l'épure de la morale universelle et de l'amélioration de l'espèce humaine, vous avez jeté les yeux sur ces infortunés que la soif de l'or transplantait d'un bout d'un hémisphère à l'autre sur un sol qu'ils arrosaient de leurs sueurs et de leurs larmes pour la seule utilité d'un maître dur et barbare; vous avez parlé, leurs fers vont être brisés, des peuplades entières ont recouvré ces droits imprescriptibles que les lois éternelles de la nature assurent à chacun de ses enfans.

Encore un coup, Citoyens représentans, grâce vous en soient rendues par tous ces bons Républicains, qui comme nous, sont animés du désir sincère de voir notre Constitution affermie

(1) C 300, pl. 1056, p. 12; Bⁱⁿ, 20 germ.; *Débats*, n° 568, p. 346; *M.U.*, XXXVIII, 364.